

*vendredi 13 février 2026*

## **La PPE aurait dû viser l'indépendance énergétique en soutenant les communautés d'énergie !**

Imaginez une petite ville, quelque part en France. Les habitants et la commune sont copropriétaires d'un parc de quatre éoliennes ou d'un parc photovoltaïque au sol. Ils maîtrisent ensemble l'essentiel des choix relatifs à ce projet et peuvent financer des services publics locaux grâce à l'argent généré par la vente de l'énergie produite. Est-ce un fantôme ? Une exception ? Non, cette perspective de souveraineté énergétique et ce dynamisme de la vie locale sont déjà une réalité dans les territoires qui ont développé l'un des plus de 440 projets citoyens labellisés recensés sur la [carte de France de l'Observatoire de l'énergie citoyenne](#).





*« Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent aux collectivités d'investir dans leur autonomie énergétique, tout en générant des recettes supplémentaires qui leur permettent de financer les services publics de proximité qui subissent d'importantes restrictions budgétaires. »* estime Cécile Gueguen, responsable plaidoyer d'Énergie Partagée.

*« Ils sont en outre de formidables dynamiques du "faire ensemble", qui tissent du lien social par-delà les clivages partisans et rapprochent élus et citoyens dans des initiatives où ils prennent part ensemble aux décisions. »*

La PPE 3 aurait pu soutenir un déploiement massif de cette manière de mener la transition énergétique avec les acteurs locaux et habitants des territoires mais elle rate le coche. En réduisant les objectifs de développement des énergies renouvelables, la PPE prive de nombreux territoires de la dynamique créée par un projet d'énergie renouvelable mené par les acteurs locaux. En effet, réduire les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, c'est réduire les dispositifs de soutien public dont leur développement pourra bénéficier.

Cette nouvelle PPE ne comporte aucune mesure de soutien aux projets citoyens, à gouvernance partagée avec les collectivités et les habitants, qui génèrent pourtant [deux à trois fois plus de retombées économiques pour leur territoire que les projets privés.](#)



Pour Michel Maya, maire de Tramayes et administrateur d'Énergie Partagée Association, « *Les projets citoyens d'énergie renouvelable constituent un levier privilégié de développement local à disposition des collectivités, à condition que des orientations politiques à rebours des enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux ne viennent pas leur mettre des bâtons dans les roues et empêcher les collectivités d'y investir !* »

Le mouvement national des énergies renouvelables citoyennes Énergie Partagée déplore depuis plusieurs années le manque de soutien étatique aux communautés énergétiques, pourtant reconnues par l'Union Européenne comme un des piliers d'une

transition juste et démocratique. Énergie Partagée appelle donc le gouvernement à revoir sa copie, pour remettre la politique énergétique sur la voie de la souveraineté énergétique et du soutien au développement local et aux collectivités territoriales.

## **À propos d'Énergie Partagée**

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Énergie Partagée a créé et attribue le [Label Énergie Partagée](#). Soutenu par l'Ademe, ce label distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Il évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 15 critères détaillés répartis sur 5 axes essentiels : intérêt territorial, dynamique locale, finance éthique et citoyenne, gouvernance partagée, et écologie.

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7600 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a financé à hauteur de 51,5 millions d'euros plus de 220 projets, pour partie en développement ou en chantier.

Plus d'info : [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)